

Prisonniers palestiniens: Le directeur du journal Â« Lâ??HumanitÃ© Â» interpelle Catherine Ashton

Description



Voici la lettre envoyÃ©e Ã Catherine Ashton, Haute ReprÃ©sentante pour les affaires Ã©trangÃ¨res et la politique de sÃ©curitÃ© de lâ??Union europÃ©enne :

> Madame la Haute ReprÃ©sentante,
> Depuis maintenant plus de 50 jours, 150 Ã 250 prisonniers (dont prÃ¨s de 90 ont dÃ©jÃ Ã©tÃ© hospitalisÃ©s) observent une grÃ¨ve de la faim pour protester contre la dÃ©tention administrative dont ils font lâ??objet.

La dÃ©tention administrative est une procÃ©dure abusive largement employÃ©e par le gouvernement israÃ©lien pour emprisonner sans jugement et pour des pÃ©riodes indÃ©finies les palestiniens, activistes mais aussi civils, en violation flagrante des droits de lâ??homme, pour les punir et pour les empÃªcher de sâ??opposer Ã lâ??occupation, Ã la colonisation et dâ??exprimer leurs opinions. En somme, cette procÃ©dure vise Ã bÃ¢illonner la libertÃ© dâ??expression, ce qui heurte profondÃ©ment tous les dÃ©mocrates dans le monde.
On le sait, la torture et les mauvais traitements accompagnent souvent les dÃ©tentions administratives et sont un moyen pour les autoritÃ©s pÃ©nitentiaires israÃ©liennes dâ??obtenir des renseignements et dans le mÃªme temps de dÃ©shumaniser lâ??univers carcÃ©ral, qui nâ??en a pas besoin, tout en cassant le moral des prisonniers et leur rÃ©sistance physique et mentale.
189 prisonniers politiques palestiniens sont actuellement enfermÃ©s dans les geÃ´les israÃ©liennes par cette procÃ©dure, hÃ©ritÃ©e du mandat britannique datant de 1945, suspendue dans les annÃ©es 70 et remis Ã lâ??ordre du jour en 1985.
Le dÃ©tenu administratif est souvent emprisonnÃ© sur la base dâ??informations considÃ©rÃ©es comme Â« secrÃ¨tes Â» par lâ??armÃ©e, ce qui rend inaccessible son dossier pour le dÃ©tenu et son avocat. Est-il logique, quâ??emprisonnÃ© sans jugement, pour une pÃ©riode indÃ©finie, le dÃ©tenu ne puisse pas se dÃ©fendre, car il ne connait pas les raisons de son incarcÃ©ration ?
Si en thÃ©orie le dÃ©tenu peut faire appel de lâ??ordre de dÃ©tention devant la justice militaire israÃ©lienne, les conditions pour un procÃ¨s juste et Ã©quitable ne sont jamais rÃ©unies. Comment contester efficacement une dÃ©cision, sans avoir accÃ¨s au dossier, rÃ©servÃ© uniquement aux seuls juges et procureurs militaires ? Comment se dÃ©fendre et prouver son innocence, quand on ne sait mÃªme pas ce qui est reprochÃ©, ni les Ã©lÃ©ments Ã charge, ni les preuves ?
Il est logique de pouvoir incarcÃ©rer prÃ©ventivement quelquâ??un, si un juge le dÃ©cide, le temps que lâ??instruction se termine et quâ??un procÃ¨s soit organisÃ© dans un dÃ©lai raisonnable. En France, cette pÃ©riode est de 2 ans. En IsraÃ«l, cette pÃ©riode peut durer le temps que les autoritÃ©s israÃ©liennes le souhaitent, puisque la dÃ©tention administrative peut Ãªtre renouvelÃ©e tous les six mois, sans que le dÃ©tenu en soit informÃ© et de faÃ§on indÃ©finie. Est-il logique que des prisonniers soient enfermÃ©s des mois, voir des annÃ©es, sans procÃ¨s, ni jugement ?
Il y a une quinzaine de jours, avec une dÃ©lÃ©gation de militants et dâ??Ã©lus, je me suis rendu auprÃ¨s de leurs familles qui campent sur une place de Ramallah pour leur apporter notre soutien. Elles nous ont fait par de la maltraitance et de la violence que subissent les prisonniers. Jâ??ai pu constater que le mouvement de solidaritÃ© grandit chaque jour. De nombreuses grÃ¨ves et manifestations sont organisÃ©s en Cisjordanie, Ã Gaza et Ã JÃ©rusalem-Est par le peuple palestinien pour soutenir les prisonniers.
Mais le gouvernement israÃ©lien reste sourd Ã cette grÃ¨ve de la faim et aux manifestations de solidaritÃ©. Et plutÃ´t que de rÃ©flÃ©chir Ã lâ??abrogation de cette loi inique, la Knesset discute en ce moment mÃªme dâ??une loi permettant aux autoritÃ©s pÃ©nitentiaires de pouvoir nourrir par la force les grÃ©vistes de la faim. Ce projet est Ã©videmment rejetÃ© par de nombreux parlementaires progressistes et dÃ©mocrates comme par lâ??ordre des mÃ©decins israÃ©liens qui sâ??y est mÃªme farouchement opposÃ©.

Jusquâ??oÃ¹ les prisonniers politiques palestiniens devront y aller, pour que les autoritÃ©s europÃ©ennes agissent avec fermetÃ© et somme IsraÃ«l Ã agir en conformitÃ© avec la lÃ©gislation internationale et relÃ¢che ces prisonniers qui sont maintenant en grand danger ?
Dans ces conditions, ne serait-il pas envisageable Madame la Haute ReprÃ©sentante que lâ??UE demande au gouvernement israÃ©lien, comme lâ??a fait Monsieur Ban Ki Moon, de relÃ¢cher les prisonniers dont aucune charge nâ??est retenue contre eux ?
Ne serait-il pas envisageable, si le gouvernement ne rÃ©pond pas, de condamner cette action en utilisant la possibilitÃ© de geler lâ??accord dâ??association avec lâ??Union europÃ©enne ?
En vous remerciant de me faire connaÃ®tre les initiatives que vous comptez prendre,
Je vous prie dâ??agrÃ©er, Madame la Haute-ReprÃ©sentante, lâ??expression de ma haute considÃ©ration.
Patrick Le Hyaric
Source:
http://www.humanite.fr/greve-de-la-faim-des-prisonniers-palestiniens-patrick-le-hyaric-interpelle-catherine-ashton-545208

date crÃ©Ã©e
2014/06/23